

CODE : DR055

PRIX : 450.000 FCFA

RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU BANQUIER



Du 28 - 30 Octobre 2025
8h30 - 16h30 | Abidjan



Formateur :
M. Aristide T. KOFFI
Mme Anne N. COULIBALY

Modalité : mixte

Contexte :

Dans un environnement bancaire de plus en plus encadré, les professionnels du secteur sont exposés à des risques juridiques multiples, qu'ils soient d'ordre civil, pénal ou disciplinaire. Une méconnaissance des obligations légales et réglementaires peut engager la responsabilité personnelle des agents bancaires et nuire à la réputation de l'institution. Cette formation vise à sensibiliser les acteurs concernés aux contours de leur responsabilité et à leur fournir les outils pratiques pour prévenir les situations à risque.

Personnes concernées :

- Cadres bancaires
- Juristes d'entreprise
- Agents de crédit
- Chargés de clientèle
- Responsables conformité
- Contrôleurs internes

Objectifs pédagogiques :

- Définir les notions de responsabilité civile, pénale et disciplinaire applicables aux professionnels de la banque.
- Identifier les situations à risque engageant leur responsabilité juridique.
- Distinguer les différents types de manquements pouvant entraîner des sanctions.
- Intégrer les bonnes pratiques professionnelles permettant de se prémunir contre les risques juridiques dans le cadre bancaire.

Pédagogie :

Cette formation est pratique et interactive. Elle s'appuie sur notre modèle pédagogique en cinq (5) étapes : partir du vécu des participants pour conceptualiser et capitaliser les forces de leurs pratiques quotidiennes ; apporter les concepts nécessaires pour les renforcer ; favoriser l'appropriation des acquis par l'entraînement et la mise en situation réelle ; évaluer ; suivre et fixer.

Programme :

Partie 1 : Les fondements de la responsabilité bancaire

I. Introduction à la notion de responsabilité bancaire

- Définition et typologie des responsabilités : civile, pénale, administrative
- Principes généraux applicables au banquier
- Rôle du banquier dans l'économie : devoir de diligence et d'information

II. Responsabilité civile du banquier

- Responsabilité contractuelle : manquement à une obligation contractuelle (ex : prêt, gestion de compte)
- Responsabilité délictuelle : faute, dommage, lien de causalité
- Obligations spécifiques :
 - Obligation d'information et de mise en garde
 - Obligation de non-ingérence
 - Obligation de confidentialité

III. Responsabilité pénale du banquier

- Infractions liées à l'activité bancaire : blanchiment, abus de biens sociaux, escroquerie, fraude
- Responsabilité du banquier personne physique vs responsabilité de la banque
- Sanctions encourues
- Études de cas / Jurisprudence
- Affaires marquantes en Côte d'Ivoire et à l'international

Partie 2 : Mise en pratique et stratégies de prévention

I. Responsabilité du banquier en matière de crédit

- Examen de la solvabilité de l'emprunteur
- Responsabilité pour octroi abusif de crédit
- Prêts frauduleux ou à risques : quand la banque est-elle fautive ?

II. Responsabilité dans la gestion de compte et des opérations

- Erreurs de virement, clôture de compte, utilisation abusive de chèquiers ou cartes bancaires
- Responsabilité en cas de dysfonctionnement technique (banque en ligne, virements automatiques)

III. Responsabilité liée à la lutte contre le blanchiment (LBC/FT)

- Obligations de vigilance et de déclaration
- Risques de non-déclaration (TRACFIN, CENTIF...)
- Sanctions prévues par la législation bancaire

IV. Moyens de prévention et bonnes pratiques

- Mise en place de procédures internes de contrôle
- Rédaction claire des contrats et conditions générales
- Formation du personnel aux risques juridiques
- Tenue d'une documentation rigoureuse